

## **Utilisation des données sur les gains de l'EERH pour l'indexation des contrats**

**Statistique Canada n'encourage ni de décourage l'utilisation des données de l'EERH pour fins d'indexation de contrats, mais peut donner un avis de nature purement statistique sur les limitations de l'utilisation des données.**

Les statistiques sur les gains de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures (EERH) servent parfois, aux secteurs public et privé, pour fins d'indexation de divers types de coûts de main d'œuvres, habituellement par l'intermédiaire d'une formule d'établissement de prix, établie par contrat.

L'EERH publie un large éventail de données sur les gains, mais bon nombre d'entre elles ne sont pas recommandées pour l'établissement des prix. En général, il est préférable d'**éviter** d'utiliser les séries pour les groupements industriels hautement désagrégés (niveau SCIAN 4 chiffres), de même que celles associées à une classe de travailleurs spécifique (c.-à-d. les employées à salaire fixe, les salariés rémunérés à l'heure ou autres salariés) puisque que ces séries sont basées sur un petit échantillon. Les estimations de niveaux et de tendances par industrie au niveau du Canada sont plus stables que les estimations semblables au niveau provincial et territorial. Les utilisateurs devraient toujours tenir compte des indicateurs de qualité disponibles ainsi que le nombre de salariés pertinent à la rémunération.

Il est important de noter que les changements dans la moyenne des gains s'explique par divers facteurs, dont la croissance des salaires, les variations de la composition de l'emploi par secteur, par profession et par niveau d'expérience de travail ainsi que le nombre moyen d'heures travaillées par semaine. Dans une tentative d'observer les gains au fil du temps tout en contrôlant pour les changements dans les heures travaillées et l'emploi, Statistique Canada produit un indice à pondération fixe (IPF). Cet indice se rapproche du concept d'un indice du coût de l'emploi ou de la main d'œuvre tel qu'utilisé dans d'autres pays, mais ne contrôle pas les autres facteurs qui peuvent influencer sur les gains. L'IPF est calculé à un plus haut niveau d'agrégation et exclus la rémunération en temps supplémentaire ainsi que celle des travailleurs à commission ou rémunérés à la pièce.

De plus, l'utilisation de changements d'un mois à l'autre pour indexer les coûts devrait être évitée en faveur de fluctuations d'une année à l'autre basées sur des moyennes annuelles. Dans le cas où des calculs mensuels sont nécessaires, des moyennes mobiles de plusieurs mois devraient être fortement prises en considération.

Toutes formules d'indexation devraient tenir compte du fait que l'enquête apporte des révisions périodiques aux données. **Les utilisateurs doivent toujours utiliser une série actualisée et complète de données.**

Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec nous sans frais au 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca).